Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **CERT 42 / CERT 43**	**FICHE PROCEDURE N° 5** **Composition du dossier de demande de CNI ou de passeport**	Date de dernière mise à jour : 10/03/2017 Destinataires : - MAIRIES - PREFECTURES - CERT

LES PIECES ELEMENTAIRES A FOURNIR DANS TOUT DOSSIER DE DEMANDE

Le dossier déposé par le demandeur auprès de l'agent de recueil (agent de la commune, du poste consulaire ou de la préfecture selon le cas) doit comporter en toute hypothèse les pièces suivantes :

► ***Le formulaire de demande CERFA*** : complété et signé par l'usager ou, pour un mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale. Se reporter à la fiche pratique n° 1.4 « Les formulaires de demande de passeport et de CNI : renseignement et fourniture ».

► ***Une photographie d'identité*** : se reporter à la fiche pratique « La photographie d'identité ».

► ***Un justificatif de domicile*** : se reporter à la fiche n°7 « Le justificatif de domicile du domicile ».

► Le cas échéant, ***un timbre fiscal*** pour le passeport et, en cas de perte ou de vol, pour la CNI : se reporter à la fiche pratique n°9 « fiscalité »

Quelques cas de gratuité du passeport existent aussi : changement d'état civil (par exemple mariage ou veuvage), changement d'adresse, précédent passeport ne comportant plus de feuillet disponible pour les visas, erreur imputable à l'administration lors de l'établissement du précédent passeport, indigence.

► **Un justificatif d'état-civil** : se reporter à la fiche n° 3 « état-civil »